Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE L'ESSONNE

CABINET DU PREFET

Bureau de la Communication Interministérielle

---

Évry, le 28/05/2018

# Note aux rédactions

## Signature des conventions financières relatives aux contrats de ruralité du département de l'Essonne

Le gouvernement poursuit l'action initiée dès 2015 en faveur des territoires ruraux à la suite des comités interministériels aux ruralités (CIR).

Ces contrats visent à mobiliser l'ensemble des dispositifs de droit commun de l'État et de ses partenaires au profit des territoires ruraux et s'articulent autour de six domaines d'action prioritaires :

- L'accessibilité aux services et aux soins ;
- L'attractivité des territoires en matière économique, numérique, de téléphonie et de tourisme notamment ;
- La redynamisation des bourgs-centres ;
- Le développement des mobilités ;
- La transition écologique ;
- La cohésion sociale.

En Essonne, 6 contrats de ruralité ont été signés en 2016 – dont, le premier d'Ile-de-France signé avec la communauté de communes Entre Juine et Renarde (CCEJR) - et 2017 avec des Communautés d'agglomération et de communes :

- CA Etampois Sud Essonne (CAESE)
- CC des Deux Vallées (CC2V)
- CC du Dourdannais en Hurepoix (CCDH)
- CC du Pays de Limours (CCPL)

**Contacts presse :**

**Nathalie ROUSSELET**, Chef du Bureau de la communication interministérielle :
Tel. : 01 69 91 90 54 – 07 77 96 23 89 Fax 01 69 91 96 68 – courriel nathalie.rousselet@essonne.gouv.fr
**Catherine COURDURIE**, Adjointe à la Chef du Bureau de la communication interministérielle :
Tel. : 01 69 91 90 37 – 06 42 03 04 23 Fax 01 69 91 96 68 – courriel catherine.courdurie@essonne.gouv.fr

@PREFET91

prefet.delessonne

- CC du Val d'Essonne (CCVE)
- *CC Entre Juine et Renarde*

Cette année, le montant consacré au titre de la DSIL (Dotation de soutien à l'investissement public local) s'approche de 2,1M€.

**Les contrats de ruralité** permettent de financer 11 projets portés :

- 7 actions concernent l'accessibilité aux services et aux soins
  - 4 projets visent la création ou la rénovation de bâtiments scolaires, avec des initiatives innovantes à l'image de la mise en place d'un restaurant scolaire intergénérationnel sur la commune de Moigny-sur-Ecole ;

1 projet vise le renforcement de l'accès aux soins : le développement de la maison médicale d'Angerville

  - 1 projet vise à développer les services d'une maison de services au public (CCVE)
  - 1 projet vise à créer un lieu d'accueil parents-enfants (CCPL)

- 4 actions concernent le renforcement de la cohésion sociale au sein des territoires
  - 1 action vise à créer une maison des associations (commune de Boissy-sous-Saint-Yon)
  - 1 action vise à créer un centre de loisir (commune de Boissy-le-Cutté)
  - 2 actions visent à rénover des équipements sportifs.

En outre, **plus de 4M€ de crédits au titre de la Dotation d'équipement des territoires ruraux** (DETR) viendront également en soutien de 65 projets portés par les communes et les EPCI ruraux de l'Essonne. En 2017, ce sont 3,6M€ qui avaient été alloués à 65 projets également.

Parallèlement à cette dotation spécifique pour les contrats de ruralité, une seconde enveloppe départementale DSIL en faveur des projets structurants portés par des communes rurales, d'un montant de 590 594,61€ a été réparties sur 2 opérations :

✔ Commune de Mennecy : requalification des abords de la gare de Mennecy ;
✔ Communauté de communes du Pays de Limours : création d'une liaison douce.

La présentation du projet médical sur la commune d'Angerville* et la signature des conventions financières annuelles illustrent cette volonté d'engagement de l'État avec ses partenaires – Conseil départemental, Caisse des dépôts et consignations, EPCI, communes - au profit du développement des territoires ruraux.

** Afin de répondre à la situation préoccupante du territoire en matière d'accès aux soins, la commune d'Angerville a, dès 2016, engagé une réflexion sur la création d'une maison de santé.*

*L'opération prévoit la rénovation d'un bâtiment communal en plein cœur du centre-ville, et la réalisation d'une extension en vue de regrouper les professionnels de santé de la ville et d'en accueillir de nouveaux.. Ce projet, d'un montant de 2 209 798€ est financé par le Conseil régional, la Commune d'Angerville, le Conseil départemental, l'État Dotation de soutien à l'investissement public local : 252 000 € et le CA Etampois Sud Essonne.*

L’action de l’État en faveur des territoires ruraux ne se limite pas simplement à un soutien financier et se veut également structurante et ambitieuse notamment à travers la mise en œuvre du Schéma départemental de l’accessibilité des services au public particulièrement en milieu rural.

Copiloté par l’État et le département et arrêté le 30 décembre dernier, il entend agir prioritairement et dès 2018 sur 5 axes :

- Rendre attractif le territoire essonnien pour les professionnels de santé et les étudiants en médecine ;
- Favoriser le maintien du commerce de proximité ;
- Soutenir le développement de tiers lieux ;
- Améliorer l’accès au numérique et à ses usages en termes de services ;
- Favoriser la création de structures mutualisées de type Maison de services au public (MSAP) et maisons de santé pluri-professionnelles (MSP).